

# MODALITÉS DE L'EXAMEN D'ENTRÉE À LA CINÉFABRIQUE

## SESSION 2024

### I - Cadre général

La CinéFabrique est une École Nationale Supérieure de Cinéma qui offre sur trois années une formation initiale gratuite et diplômante.

Implantée en région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon et en région Sud à Marseille, elle est accessible par un examen national commun pour les deux écoles.

Les élèves seront répartis en sept parcours sur deux écoles :

- Parcours Scénario
- Parcours Production
- Parcours Image
- Parcours Son
- Parcours Montage
- Parcours Décor
- Parcours Supervision VFX

### II- Inscription à l'examen d'entrée 2024

#### Conditions d'inscription

L'examen d'entrée est ouvert à tous.les candidat.es qui remplissent les conditions suivantes :

- **Être âgé.e de 18 ans à 26 ans** (c'est-à-dire être né.e entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2006 inclus).
- **Être Français.e ou ressortissant.e de l'espace économique européen, ou à défaut bénéficiaire d'un titre de séjour en cours de validité** (les renseignements administratifs seront exigés pour valider l'inscription).
- **Aucun niveau d'études n'est requis à l'entrée de la CinéFabrique.** Cependant, la sélection des candidat.es qui n'auraient pas leur baccalauréat à la rentrée de septembre 2024 sera soumise à la validation du conseil pédagogique qui statuera dès la fin des épreuves sur les capacités et la motivation des élèves à suivre la formation.

Pour participer aux épreuves sélectives de l'examen d'entrée, les candidat.es doivent **s'inscrire en ligne**.

**Le calendrier suivant est donné à titre provisoire, il se peut que des modifications soient apportées aux dates des inscriptions et des épreuves.**

## **Les étapes d'inscription**

### **Étape 1 : Création d'un compte candidat.e en ligne**

A partir **du lundi 26 février 2024 à midi et jusqu'au mercredi 20 mars 2024 à midi**, les candidat.es créent un compte candidat.e depuis le site internet de la CinéFabrique :

**<https://examen.cinefabrique.fr/>**

Lors de l'inscription sur le formulaire, vous devrez choisir par ordre de préférence entre la **CinéFabrique Lyon** ou la **CinéFabrique Marseille**. Néanmoins, la CinéFabrique se réserve la possibilité de placer les candidat.es **admis.es** sur les différents sites afin de pouvoir répondre aux impératifs de mixité, de parité, de diversité d'âge et de niveau scolaire sur les deux sites.

Les candidat.es reçoivent automatiquement un mail, avec un lien de validation de la création de leur compte.

Les candidat.es s'étant déjà créé.es un compte les années précédentes, peuvent réutiliser leurs identifiants **mais doivent mettre à jour leur profil sur la période d'inscription**.

Attention de bien suivre les étapes d'inscription ci-dessous pour participer à l'examen 2024.

### **Étape 2 : Inscription en ligne à l'examen d'entrée 2024**

Le/la candidat.e se rend ensuite sur son espace et s'inscrit à l'examen d'entrée 2024 en suivant les consignes. Sur cette interface, le/la candidat.e sera amené.e à déposer les documents suivants :

#### **Pour les candidat.es non boursier.es :**

- Une copie de votre Carte d'Identité ou de votre passeport (ou un titre de séjour en cours de validité le cas échéant)

#### **Pour les candidat.es boursier.es en attente de notification :**

- Une copie de votre Carte d'Identité ou de votre passeport (ou un titre de séjour en cours de validité le cas échéant).
- Joindre les captures d'écran des 5 étapes de vos simulations de bourse faites sur le site du CROUS pour l'année 2024/25.

#### **Attention**

Vous devez faire deux simulations (pour les deux écoles) :

pour la CinéFabrique Lyon (69009) **ET** pour la CinéFabrique Marseille (13003) → [simulateur](#)

- L'avis fiscal 2023 (sur les revenus 2022) sur lequel apparaît le Revenu Brut Global.

#### **Attention**

Si vos parents sont séparés, divorcés ou concubins, vous devez déposer l'avis fiscal 2023 de chacun de vos parents (2 avis fiscaux différents).

Une actualisation de vos simulations de bourses ou votre notification définitive 2024/2025 pourra vous être demandée lors d'un éventuel passage au 3ème tour de l'examen d'entrée de la CinéFabrique.

Votre candidature ne pourra être examinée **uniquement** lorsque l'ensemble des pièces justificatives demandées aura été déposé sur la plateforme.

**L'inscription à l'examen d'entrée est ouverte du lundi 26 février 2024 - 12h00 au mercredi 20 mars 2024 - 12h00. Au-delà de cette date, aucune inscription ne sera prise en compte.**

### **Étape 3 : Paiement en ligne des frais d'inscription à l'examen d'entrée**

Suite au dépôt des pièces demandées à l'étape précédente, un mail de confirmation vous sera envoyé. Vous trouverez dans ce mail votre numéro de candidat.e (ex : CF-XXXXXX) ainsi qu'un lien vers un paiement en ligne des frais d'inscription.

Les frais d'inscription sont de **130 euros** pour les candidat.es non boursier.es et de **65 euros** pour les candidat.es boursier.es.

**À noter** : Les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables même si vous n'êtes pas sélectionné.es. Ils valent comme frais d'inscription à l'examen d'entrée.

### **Étape 4 : Validation de l'inscription par l'administration**

L'inscription ne sera validée et l'accès aux épreuves activé qu'après validation du dossier **complet** et du paiement par l'administration. Le/la candidat.e recevra par mail la validation de son inscription définitive.

En l'absence de réponse 10 jours après votre inscription, merci de contacter la CinéFabrique via [examen-2024@cinefabrique.fr](mailto:examen-2024@cinefabrique.fr)

L'accès à l'examen en ligne se fera depuis le compte candidat.e à partir de la **date d'ouverture du 1er tour le lundi 25 mars 2024 à midi**.

### **Accompagnement et handicap**

Si vous êtes en situation de handicap ou situation invalidante temporaire, merci de vous signaler à cette adresse mail : [info-handicap@cinefabrique.fr](mailto:info-handicap@cinefabrique.fr).

L'école dispose d'une référente handicap et suivi social disponible pour vous accompagner dans votre examen d'entrée et répondre à vos questions et demandes. Elle pourra selon vos besoins vous proposer des solutions adaptées et des aménagements.

**À noter** : est considéré comme handicap, le handicap visuel, le handicap moteur, le handicap auditif, le handicap cognitif (dyslexie, troubles de l'attention, de la mémoire, dyspraxie, dysphasie), psychique (dépression, phobies, troubles obsessionnels compulsifs, schizophrénie...) et maladie invalidante. Sera à fournir un certificat médical ou une reconnaissance MDPH.

### **Demande de Bourse**

Tous les élèves ont la possibilité de recevoir soit une bourse du CROUS sur critères sociaux à la CinéFabrique Lyon, soit une bourse de la CinéFabrique sur des critères équivalents à la CinéFabrique Marseille.

**Les demandes de bourses doivent être effectuées sur le site du CROUS de Lyon ET de Marseille entre janvier et mai, sans attendre le résultat de l'examen d'entrée.**

**Merci à tous.tes les étudiant.es boursier.es de faire leur demande de bourse après des deux académies : l'académie de Lyon et l'académie d'Aix-Marseille.**

En effet, la CinéFabrique se réserve la possibilité de placer les candidat.es admis.es sur les différents sites afin de pouvoir répondre aux impératifs de mixité, de parité, de diversité d'âge et de niveau scolaire sur les deux sites.

## **Au moment de la demande de bourse, les informations à saisir sont :**

**Académie : Lyon** ; Cursus : Autres diplômés ; Année : Xème année ; Établissement : Lyon 2 UFR Lettres Sc. Langage Art.

L'établissement de référence est celui de l'université Lumière Lyon 2, UFR Lettres Sciences Langage, Art (LESLA), Département « Arts de la Scène, de l'Image et de l'Écran », « Autre diplôme (DU) ». Le DU est « Pratique et technique du cinéma et du multimédia ».

## **ET**

**Académie : Aix-Marseille** ; Licence Arts du spectacle, Parcours : Théories et pratiques du cinéma et de l'audiovisuel.

**La procédure ParcoursSup ne s'applique pas à la CinéFabrique.**

## **III - Déroulement des épreuves**

L'examen d'entrée se déroule en 3 tours.

### **Premier tour : admissibilité**

Le thème de l'exercice audiovisuel sera annoncé sur le site internet de la CinéFabrique dès le mercredi 20 mars 2024 après-midi. Il sera envoyé par mail aux candidat.es dont l'inscription aura été validée par l'administration qu'à partir du lundi 25 mars 2024.

Les épreuves du premier tour seront dévoilées **entre le vendredi 22 mars et le lundi 25 mars (cette information sera précisée au moment de l'ouverture des inscriptions)**.

**Elles seront clôturées le vendredi 12 avril 2024 à midi.**

**Entre le lundi 25 mars et le vendredi 12 avril 2024**, les candidat.es sont invité.es à mettre en ligne les documents suivants :

- **Un Portfolio (ensemble de travaux personnels)** à déposer sous forme de fichier PDF. Exemples de projets acceptés : photos, dessin, scénario, BD, vidéo, son... - thème libre. À mettre en ligne sur la plateforme d'examen **entre le lundi 25 mars et le vendredi 12 avril 2024 à midi**.
- **Un CV et une Lettre de Motivation** à mettre en ligne sur la plateforme d'examen sous forme de fichier PDF **entre le lundi 25 mars et le vendredi 12 avril 2024 à midi**.
- **Un Exercice Audiovisuel** dont la thématique sera annoncée le 20 mars 2024 sur le site internet de la CinéFabrique, à déposer sur la plateforme d'examen **entre le lundi 25 mars et le vendredi 12 avril à midi** (thème 2015 « Autoportrait », thème 2016 « Ma rue », thème 2017 « Ma cousine », thème 2018 « Sur tes lèvres », thème 2019 « Ensemble », thème 2020 « Draguer, confiné », thème 2021 « Enfin ! », thème 2022 « Encore heureux ! », thème 2023 « Ma première fois ! »).

Un rendez-vous est également à prévoir au cours duquel le/la candidat.e devra impérativement se connecter pour réaliser les épreuves **sur internet** dans un temps limité :

### **Le samedi 6 avril 2024 :**

- **De 10h00 à 12h00** pour le questionnaire général
- **De 14h00 à 16h00** pour le questionnaire de spécialité lié à la section choisie par le/la candidat.e.

- Les épreuves du premier tour se déroulent entièrement en ligne. Elles nécessitent **une bonne connexion internet** ainsi qu'un navigateur récent (utilisez de préférence Firefox, Google Chrome ou Safari en vérifiant bien vos mises à jour). Le/la candidat.e est précisément guidé.e tout au long de l'épreuve.
- **Aucune information concernant le contenu des épreuves** ne sera communiquée par mail ou téléphone. La CinéFabrique ne propose pas d'annales.

Les résultats du 1er tour seront communiqués durant la semaine du 13 au 17 mai 2024 sur le site Internet de la CinéFabrique. Les candidat.es sélectionné.es seront également informé.es par mail de leur date de passage pour le 2ème tour qui se déroulera à la CinéFabrique à Lyon.

### **Deuxième tour : admissibilité**

- Les épreuves du deuxième tour s'échelonneront **du lundi 27 mai au samedi 1 juin inclus et du lundi 3 juin au samedi 8 juin inclus**.
- Chaque candidat.e retenu.e à l'issue du premier tour sera convoqué 2 jours d'affilée.
- Il se déroulera **exclusivement à la CinéFabrique Lyon**.

### **Les épreuves du deuxième tour :**

- **Une journée de workshop** sous forme de petit tournage.
- **Une journée de travail liée à la spécialité choisie** (Image, Montage, Scénario, Son, Production, Supervision VFX et Décor) avec deux intervenant.es professionnel.les. Aucune compétence technique n'est demandée au/à la candidat.e. Les candidat.es n'ont pas besoin d'emmener leur matériel (appareil photo, etc.).
- Le/la candidat.e recevra sa convocation par mail.

Les résultats du deuxième tour seront communiqués durant la semaine du 17 au 21 juin 2024, à la suite des délibérations, en fin de journée, sur le site Internet de la CinéFabrique.

### **Troisième tour : rencontre avec le Jury**

- Les candidat.es retenu.es seront convoqué.es pour une rencontre de 20 minutes avec le Jury en ZOOM entre le lundi 24 juin et le mercredi 3 juillet, samedi et dimanche exclus. Les dates et horaires seront communiqués entre le 19 et le 21 juin 2024.

### **Résultats définitifs**

La liste définitive des candidat.es admis.es à la CinéFabrique sera communiquée entre le 10 et le 17 juillet 2024 sur le site Internet de la CinéFabrique.

## **IV - Critères de sélection**

Les candidat.es sont recruté.es selon les critères suivants afin d'équilibrer les promotions :

- Même nombre d'élèves par parcours
- Parité hommes/femmes
- Diversité des univers, des âges et des expériences
- Mixité sociale (50% boursiers / non-boursiers)
- L'examen n'est pas discriminant à l'écrit et aucun dossier scolaire n'est à fournir.
- La créativité artistique et la  finesse du point de vue  sont valorisées : le/la candidat.e doit faire preuve d'une capacité à affirmer son point de vue dans le traitement d'un sujet. Il/elle doit également témoigner d'un certain regard critique par rapport à une œuvre (analyse d'une photo, d'une bande son, d'une histoire...)

- **Aptitudes techniques** (en fonction des parcours) : les candidat.es doivent démontrer leurs aptitudes à s'appropriier des techniques ou des méthodologies, et mettre en évidence leurs capacités à manipuler du matériel, des logiciels...
- **Motivation** : les candidat.es doivent montrer leur motivation dans la spécialité choisie. Leur engagement doit être manifeste et transparent tout au long des épreuves.
- **Comportement professionnel** : les métiers de l'audiovisuel exigent un comportement professionnel irréprochable – ponctualité, fiabilité, esprit d'équipe... Ce comportement est également évalué lors des épreuves.

## V - Critères de sélection

Les épreuves du premier tour seront corrigées en double correction, par des professionnel.les du cinéma. Le portfolio, l'exercice audiovisuel, le questionnaire général et le questionnaire de spécialité sont **anonymes**.

Le jury du premier tour se réunira sous la présidence du directeur de l'école.

Les épreuves pratiques du deuxième tour seront évaluées par deux professionnel.les pour chacun des parcours.

Les épreuves du troisième tour seront évaluées par un jury constitué :

- d'un.e professionnel.le pour chacun des parcours enseignés à l'école
- d'un.e ou plusieurs membres de l'équipe de la CinéFabrique
- d'un.e enseignant.e-chercheur.se de l'université Lumière-Lyon 2

La Commission Pédagogique décidera des candidat.es admis.es à la CinéFabrique pour la rentrée 2024. Une liste d'attente sera également constituée en cas de désistement d'un.e candidat.e admis.e. Un.e candidat.e sur liste d'attente pourra être contacté.e pendant un mois après la rentrée de septembre 2024.

Les candidat.es non admis.es à chacun des tours recevront une notification par mail.

**LES DÉCISIONS DES JURYS SONT SANS APPEL. Aucun retour aux candidat.es ne sera fait sur les épreuves.**

Les sommes versées à l'inscription à l'examen d'entrée sont acquises et ne peuvent en aucun cas être restituées au/à la candidat.e.

## VI - Remarques générales

Aucune correspondance concernant l'examen d'entrée ne sera assurée sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X, etc.). Par conséquent, l'école ne répondra à aucun message privé, ni commentaires laissés par ces voies de communication. De plus, l'école se réserve le droit de supprimer catégoriquement tous les messages concernant l'examen d'entrée.

**Pour tout renseignement**, il est possible de contacter notre équipe **uniquement** par mail à :

[examen-2024@cinefabrique.fr](mailto:examen-2024@cinefabrique.fr)

## Rentrée

Les candidat.es admis.es seront attendu.es la dernière semaine d'août 2024 à la CinéFabrique Lyon (5 rue Communieu 69009, Lyon) et à la CinéFabrique Marseille (23-27, rue Guibal - 13003 Marseille). La date et l'heure seront communiquées par mail.

## Avertissement

- L'enseignement à la CinéFabrique est à plein temps, il nécessite un réel engagement, il n'est donc pas possible de travailler parallèlement.
- Pour les candidat.es boursier.es, la demande de bourses au CROUS doit être faite selon les références communiquées dans le formulaire d'inscription et dans la partie II de ces modalités.

A noter que sur évaluation des critères sociaux, dans certains cas particuliers (notamment épuisement de droits aux bourses par exemple), la CinéFabrique peut également proposer certaines bourses à ses élèves.

L'École se réserve le droit de modifier si nécessaire les présentes modalités.

Fait à Lyon, le 1er février 2024,

**MERCI DE CONSULTER RÉGULIÈREMENT  
VOTRE BOÎTE MAIL (boîte de réception et SPAMS)**